



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1032

Lancement de l'opération n° 08TZCLD1 "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Quartier La Plaine Santy" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme AUGEY Camille

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1032 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 08TZCLD1  
"TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE -  
QUARTIER LA PLAINE SANTY" ET AFFECTATION D'UNE  
PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-  
1, PROGRAMME 00001 (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Accompagnement de projets de lieux liés à l'emploi et l'insertion ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

L'Exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons y apporter des réponses efficaces et pérennes. Notre stratégie globale s'articule autour de quatre priorités :

- Garantir un accès égal à l'emploi à toutes et tous,
- Fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'économie, mais aussi de la formation, de l'éducation, de l'éducation populaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Permettre à toutes les lyonnaises et à tous les lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualité, à proximité de son lieu de vie, et couvrant l'ensemble des besoins du quotidien,
- Faire de la Ville de Lyon un territoire exemplaire en matière de consommation de ressources et d'achats responsables.

La loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique, promulguée le 14 décembre 2020, a notamment autorisé 60 nouveaux territoires à expérimenter des projets « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) à horizon de l'été 2021. Il s'agit d'une opportunité très intéressante pour la Ville de Lyon de déposer une première candidature pour un projet de développement territorial s'inscrivant dans ces objectifs stratégiques.

Il s'agit d'un projet essentiel d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi, en complément et en cohérence avec les autres actions déjà mises en œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. L'ambition de l'Exécutif municipal est bien de créer une dynamique favorable en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs et bien évidemment au plus près des habitants.

Le 8<sup>ème</sup> arrondissement, et plus particulièrement le quartier de La Plaine Santy, a été identifié comme le territoire pertinent pour mettre en œuvre cette démarche d'expérimentation, compte tenu de la forte précarité de sa population et du grand nombre

de ses habitants durablement éloignés de l'emploi. Ce quartier est d'ailleurs inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise.

Ce quartier a toutefois des atouts certains sur lesquels s'appuyer : des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui se mobilisent au quotidien pour créer du lien social, renforcer les actions de solidarité, développer de nouveaux services et accompagner les personnes dans leurs démarches. Ce quartier est aussi caractérisé par une réelle diversité de commerces et d'entreprises.

Le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec l'ensemble des projets conduits dans ce quartier et fondés sur une approche globale des besoins de sa population, dans les domaines :

- de l'éducation et de la réussite éducative, dans le cadre de la « Cité éducative » ;
- du logement, de l'habitat et de la mixité sociale, avec l'opération de renouvellement urbain d'ores et déjà décidée ;
- de la création de nouvelles activités, grâce au projet d'agriculture urbaine « De la graine à la terre » élaboré en réponse à l'appel à projets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) « Quartiers fertiles » ;
- de l'engagement citoyen et du développement du pouvoir d'agir des habitants, grâce notamment à la redynamisation du Conseil citoyen du quartier Langlet-Santy et bien sûr grâce aussi à l'ouverture prochaine du nouveau centre social.

Le quartier de la Plaine-Santy est ainsi un territoire émergent d'initiatives variées et complémentaires, dont les enjeux de développement social sont au cœur du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » que nous souhaitons conduire avec les habitants.

La réalisation d'une démarche TZCLD repose notamment sur la constitution d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE) dont l'objet est d'organiser des activités économiques non concurrentielles correspondant à la fois aux compétences des demandeurs d'emploi de longue durée et aux besoins du quartier concerné dans une logique de développement territorial.

Pour permettre l'organisation de telles activités, des locaux sont donc nécessaires, et ils constituent d'ailleurs également une partie de la contribution de la collectivité au projet TZCLD. Une première opportunité immobilière répondant aux besoins de la future EBE a d'ailleurs d'ores et déjà été identifiée en vue d'une acquisition par la Ville de Lyon.

Cette opération, estimée à 1 000 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

## DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 08TZCLD1 « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Quartier La Plaine Santy » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00001.
  
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00001, AP n° 2021-1, opération n° 08TZCLD1 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 338 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel ci-après, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :
  - Année 2021 : 680 000 euros ;
  - Année 2022 : 320 000 euros.
  
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET